



Vol papiers, argent et porte-feuille dans l'entreprise

Par **Twendy34**, le **30/06/2017** à **11:12**

Bonjour,

Etudiante à Montpellier, je suis stagiaire à Bordeaux pour 2 mois (pas de gratification, pas d'hébergement et frais de transports non remboursés). Je m'investis pour travailler dans une boîte privée qui s'avère être intéressante pour enrichir mon expérience professionnelle.

Dès lors, à peine 3 jours passés au stage, je me fais voler mon sac à main alors que le soir même je prévoyais de rentrer à Montpellier pour le pont (long week end), j'avais donc toutes mes affaires dans mon sac : porte-feuille en cuir, tous mes papiers, mon chéquier et 200€ en liquide (car la semaine d'avant, j'avais perdu ma CB, du coup on a dû me prêter de l'argent pour que je puisse dépenser en péage, carburant, et alimentation ...)

En effet, dans le local qui est constitué de plusieurs entreprises, on avait une salle commune où on travaillait avec la chef et une autre stagiaire. Nos sacs à main étaient rangés cachés au côté derrière un canapé après la proposition de ma chef.

Mais la wifi ne fonctionne pas comme depuis des jours, notre chef nous propose de travailler en réunion Skype à l'étage pour 1h au moins, on monte alors laissant nos sacs.

Je m'aperçois que mon portable n'a plus de batterie, je dois donc descendre récupérer mon sac pour prendre mon chargeur et à ce moment là, je m'aperçois qu'il a disparu. En effet, fenêtre au rez du chaussée ouverte, quelqu'un s'est introduit voler mon sac.

J'ai retrouvé mon sac et ma clé de voiture (heureusement!) à 200m du local dehors. Mais mon portefeuille, mes papiers, mon argent et petit bonus, mon chargeur ont été volés !

Ma chef devrait être responsable ? Elle me dit que l'assurance du local devrait tout me rembourser. Mais aujourd'hui j'apprends que non, après avoir remis toutes les factures, les frais de renouvellement des papiers, le dépôt de plainte, etc... l'assureur ne me rembourse pas

!

Est-ce normal ? On me dit qu'il faut porter plainte contre l'entreprise ? Mais je voudrais pas perdre mon temps si ça ne m'apportera rien. J'aimerais avoir de la justice, me faire rembourser tous les frais de mes papiers et mon portefeuille.

Je ne suis pas assurée chez ma banque.

Merci de vos renseignements !

Cordialement

Par **morobar**, le **30/06/2017** à **14:56**

Bonjour,

Compte tenu de la situation que vous avez exposé, le seul responsable c'est vous pour avoir été imprudente.

Bien sûr vous avez fait confiance à tout le monde, mais laisser son sac à main dans des locaux publics non fermés, sans surveillance particulière est de votre seule responsabilité.

Par **Visiteur**, le **01/07/2017** à **08:47**

Bonjour,

C'est malheureux en effet, regardez tous vos contrats d'assurance, car certains comportent parfois une garantie pour la réfection des papiers (j'en possède une auprès de ma banque).

En tout cas, bon courage et dites vous ce n'est qu'une péripétie dans votre vie.